

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis, JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS. BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c. Six mois, — . . . 10 — — 13 — Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

Table with 2 columns: Time and Service. 3 heures 19 minutes du matin, Poste. 6 — 37 — — Direct. 9 — 04 — — Omnibus. 4 — 35 — — soir, Express. 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

Table with 2 columns: Time and Service. 3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit). 7 — 52 — — Omnibus-Mixte. 9 — 50 — — Express. 4 — 54 — — soir, Direct. 5 — 47 — — Omnibus. 9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne. Dans les réclames 30 — Dans les faits divers 50 — Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C°, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On écrit de Naples, le 2 septembre, au Moniteur :

« Les journaux de Naples viennent de publier le décret qui promulgue la nouvelle loi sur le brigandage. Cette loi, qui entre en vigueur à partir du 1er septembre, est applicable à 11 provinces sur les 16 que comprend l'ancien royaume de Naples. Les provinces exceptées sont celles de Naples, une des Abruzzes, la Calabre ultérieure première, la terre de Bari et la terre d'Otrante. Dans plusieurs chefs-lieux, l'autorité s'est déjà occupée de l'installation des tribunaux militaires. Malgré la sévérité de certaines prescriptions, on peut dire qu'il y a dans l'établissement de ces tribunaux une véritable amélioration. Ils doivent connaître, en effet de toutes les questions relatives au brigandage, et les brigands saisis les armes à la main seront désormais jugés au lieu d'être fusillés sommairement par les soldats qui les arrêtent.

» On ne peut malheureusement pas dire que le brigandage soit sur son déclin. La bande de Caruso, sur les bords de l'Ofanto, dans la Capitanate, continue d'échapper aux actives poursuites dont elle est l'objet. D'autre part, le journal officiel vient de faire lui-même le récit d'un incident déplorable survenu près de la petite ville de Senisi, dans la Basilicate. Une trentaine de familles appartenant à cette ville et formant ensemble un total de cent personnes, hommes et femmes, ayant eu l'idée de se réunir en caravane pour se rendre sur une plage voisine, afin d'y prendre des bains de mer, ont été assaillis

à l'improviste aux abords d'un petit bois par une bande de plus de soixante brigands. Quarante des baigneurs étaient armés et tentèrent un moment de résister; mais les brigands, voyant que la fusillade ne suffisait pas à les ébranler, les chargèrent à la baïonnette. Dans cette lutte, neuf de ces malheureux perdirent la vie. Le reste de la caravane fut entraîné dans la montagne, où le chef Mazini fit parmi les plus riches un choix d'otages pour garantir les rançons. Le reste fut renvoyé. Il est à remarquer qu'il n'y a pas dans ce district de bande considérable. Mazini n'a guère avec lui que douze hommes à l'état permanent. On paraît croire que dans cette dernière entreprise, il aurait eu pour complices les porteurs des littières des dames et les paysans des environs qui s'étaient transformés ce jour-là en brigands amateurs.

» Les dernières élections municipales sont en ce moment l'objet de protestations de la part des électeurs appartenant à la nuance ministérielle. Il y a bien eu probablement quelques vices de forme, mais l'abstention des classes moyennes étant presque générale, il est peu probable que de nouvelles élections apportent un nouveau résultat.

» Comme chaque année, à l'anniversaire de l'entrée de Garibaldi à Naples, le parti de l'action s'efforce en ce moment de fomenter une certaine agitation. La municipalité a cru, de son côté, devoir ordonner à cette occasion une fête populaire à peu près semblable à celle du statut. Il y a tout lieu de penser que l'ordre ne sera pas troublé.

» On écrit de Naples, le 3, que l'évêque de Tropea et six propriétaires, ont été enlevés par

une bande à Acri et emmenés dans les bois en Calabre. Le congrès médical de Naples étudie la cause des épidémies qui frappent les animaux et les végétaux. — Havas.

Toutes les lettres de Rome, en date du 2, disent que le Pape a ajouté, de sa propre main, au mandement du cardinal-vicaire, tout le passage en faveur de la Pologne. Le mandement porte que cette invitation à prier pour la Pologne est faite par ordre de Sa Sainteté. Une seconde cérémonie expiatoire aura lieu le 13; elle coïncidera avec l'anniversaire de la délivrance de Vienne par Sobieski, anniversaire constamment célébré à Rome.

Les lettres de Rome, du 5, disent que les groupes formés autour de l'appel pontifical, relatif au jubilé pour la Pologne, témoignent hautement leur adhésion. On assure que l'ambassade russe a réclamé le désaveu d'un journal de Rome, qui a raconté les persécutions de l'église ruthénienne. Le Pape aurait refusé. On ajoute que l'ambassadeur russe, M. de Kisseleff, ne reviendra pas à Rome. Le bruit de l'arrivée de l'archiduc Maximilien à Rome prend de la consistance. Il est inexact que le cardinal Antonelli doive aller au Mexique.

Le Morning-Post annonce que le gouvernement va saisir les deux navires cuirassés: El Tousson et El Monastir, sous la prévention d'être destinés aux Confédérés. Les propriétaires de ces navires se proposent de prouver devant la justice qu'ils ont été construits pour le feu vice-roi d'Égypte; son successeur, Ismaïl Pacha, ayant annulé le contrat, les navires appartiennent maintenant à la maison qui a

payés les frais de construction. Le gouvernement anglais, dit le Post, garde ces navires jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'ils ne sont pas destinés aux États du Sud.

Le Daily News publie une lettre d'un sujet anglais résidant dans les États du Sud, qui, de retour en Angleterre, s'est plaint à lord Russell d'avoir été retenu trois mois en prison et d'avoir eu à supporter beaucoup de souffrances parce qu'il ne voulait pas servir dans l'armée confédérée. L'auteur de la lettre réclame l'appui du cabinet britannique pour obtenir une indemnité du gouvernement de Richmond.

Le Berlingske Titende, de Copenhague, annonce, sur la foi d'un télégramme venu par la voie de Saint-Petersbourg, que l'ambassadeur danois, M. Raaslöf, a conclu le 28 juin dernier, avec le gouvernement chinois, un traité de commerce très avantageux à la suite duquel les navires danois auraient été aussitôt admis à naviguer sur le Yan-Tse-Kiang. — Havas.

On mande de Vienne, le 7 septembre : La Correspondance générale annonce, d'après une lettre de Saint-Petersbourg, que le grand-duc Constantin, dans son voyage au château de plaisance d'Orianda en Crimée, passera par Vienne où il arrivera vers le 10, et qu'à cette occasion il présentera ses hommages à l'empereur François-Joseph. — Havas.

Le Wanderer annonce que Lelewel a remporté, le 2, un succès signalé sur 3,000 Moscovites à Poromby, dans le palatinat de Lublin; il leur a pris trois canons. La perte des Polonais, dans cette rencontre, a été de 150

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

— C'est vraisemblable... pourtant il en est peut-être qui meurent tranquillement dans leur lit.

— Je ne le crois pas.

— Et vous, Maxime? demanda la jeune femme à son mari.

— Moi, j'en doute, répondit Maxime.

— Je vous comprends; s'ils échappent par hasard au glaive de la loi, ils n'échappent pas du moins aux tortures du remords.

— Le remords! articula Bamalec, est-ce que le remords existe pour eux?

— Pourquoi non?

— Parce que le remords implique la conscience, et que ces êtres-là n'ont plus de conscience.

— Cette réflexion me paraît juste. Qu'en dites-vous, Maxime?

— Comme à vous, elle me paraît juste, en effet, balbutia Maxime qui commençait à se sentir mal à

l'aise en entendant ces mots: conscience, remords.. Mais, reprit-il vivement, nous entamons-là une controverse bien lugubre et bien peu en rapport avec les harmonies de cette soirée d'automne.

— Bah! dit Bamalec en riant, autant parler de ça que du clair de la lune.

— Le clair de la lune aura son tour, reprit Camille, qui pressa doucement la main de son mari. En attendant, je vous prie de m'expliquer comment les malfaiteurs perdent leur conscience.

— C'est tout simple, ma chère fille, ils la tuent en eux par l'habitude qu'ils contractent des délits et des crimes. A quoi leur servirait-elle d'ailleurs? En flagrant état de guerre contre les lois sociales, la peur du gendarme et du bourreau ne réussit-elle pas beaucoup mieux à les tourmenter? Le remords est le supplice des délicats, c'est-à-dire de ceux qui ont encore une âme impressionnable, quoiqu'ils aient commis quelque forfait, que le code n'atteint pas, ou que le magistrat ne saurait découvrir.

— Il existe donc de tels coupables? demanda Camille.

— Sans doute, et c'est surtout pour châtier ceux-là que Dieu a donné la conscience à l'homme. N'est-ce pas aussi votre avis, Maxime?

A cette question, Maxime ne put s'empêcher de tressaillir. Il ne répondit pas tout de suite.

— Est-ce que vous ne pensez pas ainsi? lui dit la jeune femme étonnée de son silence.

— Si fait, si fait! murmura-t-il avec précipitation.

— Par exemple, reprit Bamalec, si l'un de nous avait commis quelque sombre action, crime ou délit, et cela en de telles circonstances que la preuve ne pût jamais en être faite judiciairement, eh bien! sans contredit, sa conscience suffirait, en ce monde, à son expiation.

— Assurément.

— A moins, pourtant, hasarda Maxime, que la volonté du coupable ne fût assez forte pour imposer silence au remords... Il me semble, ajouta-t-il, qu'en pareil cas, si je le voulais bien, je parviendrais à faire taire ma conscience.

— Oh! oh! dit Bamalec, voilà de la présomption, mon cher ami.

— Y songez-vous, Maxime? ajouta Camille. Ce serait défier Dieu, qui saurait alors abattre votre orgueil.

— Cela me rappelle une légende bretonne qui me paraît plus sensée qu'elle n'en a l'air.

— Nous vous écoutons, mon père, contez-nous la légende bretonne.

— La voici dans toute sa naïveté :

« Il y avait une fois, au pays de Cornouailles, un bûcheron nommé Knol. Ce bûcheron avait une femme appelée Jeannie. Comme sa femme était très-irascible et qu'elle le tourmentait beaucoup, il résolut de s'en débarrasser, et, une nuit qu'elle dormait profondément il l'étouffa entre deux matelas. On crut qu'elle était morte d'un coup de sang, et elle fut enterrée sans qu'on soupçonnât le crime.

» Knol était un gaillard énergique. Sa conscience voulut lui reprocher ce qu'il avait fait, mais il se moqua de sa conscience et l'envoya à tous les diables. Le bon Dieu apprit cela, il en fut très-courroucé. Il appela l'ange Gabriel et lui dit : « Tu vas te rendre à la cabane du bûcheron Knol, qui est absent, tu y trouveras une pie, tu apprendras à cette pie ces deux mots: KNOL ASSASSIN! »

» L'ange Gabriel partit et exécuta l'ordre du bon Dieu.

» Quand le bûcheron rentra, la pie s'empressa de crier en sautant autour de lui: Knol, assassin!... Knol assassin!... Comme bien l'on pense, la surprise ne fut guère agréable à ce dernier. Il envoya un rude

hommes; les Moscovites ont eu 600 hommes hors de combat; leurs blessés ont été transportés à Ciechanowice.

La Presse (édition du soir), rapporte que Sokolowski a battu le général moscovite Kostanda, dans le palatinat de Kalisch.

Wawer organise de nouveaux détachements dans le gouvernement d'Augustowo.

Le Nordpost, de Pétersbourg, annonce que la levée des recrues est suspendue dans le gouvernement de Minsk pendant toute la durée de l'insurrection, et dans les gouvernements de Vitebsk et de Mohileff, jusqu'au 15 janvier. — Havas.

Nous avons lieu de craindre que le parti qui ne veut admettre aucune transaction, l'emporte, cette fois encore, dans les conseils de Saint-Petersbourg. On consentirait, sans doute, à accorder quelques réformes, mais elles seraient loin d'avoir le caractère que les auteurs de la constitution projetée auraient voulu leur donner.

On assure que la Prusse continue à faire des efforts sérieux dans le but d'amener un rapprochement et d'arriver à une solution pacifique; mais tout dépend évidemment de la Russie qui tient seule dans ses mains l'avenir de cette grande question. (La France.)

On écrit de Tananarive (Madagascar), le 10 juin, au Moniteur.

« Le peuple est encore sous le coup de la terreur inspirée par l'assassinat du roi Radama, et par la révolution qui a eu pour effet de porter au pouvoir une sorte d'oligarchie composée d'une trentaine d'officiers hovas, et dirigée par le premier ministre Rainivonabitrimony. Cependant on peut déjà signaler les premiers indices d'un prochain réveil de la nation malgache. Une sourde agitation commence à travailler les esprits dans la capitale, et plusieurs tentatives d'insurrection ont, à ce qu'il paraît, été découvertes. La transition subite d'un état de liberté presque illimitée à une situation qui trahit toute la rigueur d'un véritable despotisme, ne pouvait manquer d'exciter le ressentiment populaire, et il ne serait pas étonnant qu'on eût à en constater prochainement les effets.

« De son côté, le parti qui s'est emparé du pouvoir ne semble pas s'aveugler sur la gravité de sa position et songerait, dit-on, à s'assurer l'avenir par un second coup d'Etat. Quoiqu'il en soit, l'attitude énergique du consul de France et la présence sur rade de Tananarive du bâtiment de la marine impériale la Licorne, envoyé par le gouverneur de la Réunion, ont mis nos nationaux à l'abri de toute crainte.

« Le soulèvement qui a éclaté au nom du feu roi, dans les districts au nord et au sud d'Emérina, paraît faire des progrès, et il vient d'avoir le dessus dans un récent engagement avec les troupes hovas.

coup de pied à son oiseau, et bientôt n'y pensa plus. Mais, chaque fois qu'il revenait au logis, la pie, têtue comme une Bretonne qu'elle était, commençait à répéter son terrible refrain, tant et si bien qu'un soir Knol, horriblement agacé, tua la pie et se crut délivré de l'obsession.

« Mais le bon Dieu avait vu le fait. Il haussa les épaules, appela de nouveau l'ange Gabriel et lui dit: « tu vas aller sur le grand orme qui ombrage la cabane de Knol, tu y verras un merle qui a coutume d'y percher et tu apprendras au merle ce que tu as appris à la pie. »

« L'ange Gabriel partit encore et exécuta l'ordre du bon Dieu.

« En sorte que, son travail terminé, le bûcheron arriva près de sa demeure. Il fut tout ému d'entendre encore ces mots: Knol assassin!... Il chercha d'où partait ce cri, et vit avec étonnement qu'il sortait du gosier d'un merle posé sur le grand orme. Il se hâta de rentrer chez lui, se coucha et dormit mal.

« Les jours suivants l'oiseau parla, et le bûcheron s'enfuit. Mais enfin la colère s'empara du malheureux; il décrocha un vieux fusil au-dessus du manteau de l'âtre, coucha le merle en joue et l'abattit à

« La reine Rasoharina-Manjaka, que le parti dominant maintient dans sa dépendance absolue, doit être solennellement couronnée le 3 septembre. »

Le Journal général de l'instruction publique publie les arrêtés ministériels suivants, relatifs aux auteurs et parties d'auteurs sur lesquels devront être interrogés les candidats aux deux baccalauréats pour l'année scolaire 1864-1865:

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique,

Vu les dispositions du règlement du 7 août 1857 pour le baccalauréat ès-lettres, ainsi conçues:

« Le ministre de l'instruction publique indique, le 1^{er} septembre de chaque année, les parties d'auteurs grecs, latins et français sur lesquels les candidats au baccalauréat ès-lettres doivent être interrogés, »

Arrête ainsi qu'il suit les parties des auteurs grecs, latins et français sur lesquels les candidats au baccalauréat ès-lettres seront interrogés pendant l'année 1864:

AUTEURS GRECS. — Démosthènes: Discours pour la couronne. Plutarque: Vies de Thémistocle et d'Aristide. Choix de discours des Pères grecs. Saint Basile: Discours sur ce précepte: Fais attention à toi-même. Saint Jean-Chrysostome: Discours pour le retour de Statien. Homère: XXIV^e livre de l'Iliade, Odyssée, livre II^e. Sophocle: Œdipe roi, Antigone.

AUTEURS LATINS. — Cicéron: Discours contre Catilina, Traité de la vieillesse. César: De bello civili, livre I^{er}. Salluste: Les Discours de Catilina et de Jugurtha. Tacite: les III^e et IV^e livres des Annales. Virgile: Géorgiques, livre I^{er}, Enéide, livres VI^e et VII^e. Horace: le I^{er} livre des Odes, Epîtres, livre I^{er}.

AUTEURS FRANÇAIS. — Bossuet: Discours sur l'histoire universelle, 1^{re} partie, Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre. Fénelon: Dialogue sur l'éloquence. Massillon: les IV^e, V^e et VI^e sermons du Petit Carême. Montesquieu: Considération sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains. Voltaire: Siècle de Louis XIV. Corneille: Cinna, Polyucte. Racine: Athalie. Boileau: Les Epîtres, l'Art poétique. La Fontaine: les III^e, IV^e, V^e et VI^e livres des Fables.

Fait à Paris, le 29 août 1863. DURUY.

Nouvelles Diverses.

Le Moniteur contient un décret très-important relatif aux auditeurs au conseil d'Etat. La situation anormale qui leur était créée par un stage illimité ne pouvait échapper à l'active attention du gouvernement de l'Empereur, et le décret du 7 septembre définit clairement la situation des auditeurs, « qui ne doit être, en réalité, pendant qu'ils sont attachés au conseil d'Etat, qu'un temps d'épreuve et de pré-

ses pieds. Mais, en expirant, le merle articula une dernière fois: Knol, assassin!!!

« Tant de résistance et d'endurcissement exaspérèrent le bon Dieu. Il dit alors à l'ange Gabriel: « Va vite apprendre au ruisseau qui murmure, au vent qui gémit, au tonnerre qui gronde, à répéter sans cesse: Knol, assassin!... Knol, assassin!... Je veux accabler le misérable qui ose me braver! »

« L'ange Gabriel partit de nouveau et exécuta l'ordre du bon Dieu.

« Si bien que le bûcheron ne fit plus un pas sans qu'une voix dans l'eau, dans le vent ou dans la nue lui criât: Knol, assassin!.. Knol, assassin!.. Alors il se sentit gravement malade, se confessa, se repentit et rendit l'âme. »

— Je trouve cette légende fort belle et fort originale, dit Camille. Elle a un sens profond, car elle signifie que, même ici-bas, à défaut de la justice des hommes, il y a la justice de Dieu.

— La connaissiez-vous? demanda Bamalec à Maxime.

— Non, répondit celui-ci d'une voix brève et un peu sourde.

— Vous voyez bien, mon ami, reprit gaiement la jeune femme, qu'il ne fait pas bon baïllonner sa

paration, non-seulement aux fonctions du conseil, mais aussi aux autres fonctions. »

La décision qui vient d'être prise associe d'une manière plus intime aux affaires publiques les auditeurs, initiés déjà aux graves questions qui touchent les intérêts les plus sérieux du pays, par leur présence aux délibérations et aux discussions qui s'agitent au sein du conseil d'Etat.

Les différentes branches du service public leur seront désormais ouvertes dans une proportion qui donne une large issue aux jeunes intelligences dont l'activité et l'énergie étaient jusqu'alors si longuement emprisonnées dans un stage sans issue et le plus souvent sans but. (La France.)

— Du dépouillement des accidents de chasse signalés depuis sept ou huit jours que la chasse est ouverte, par les journaux de Paris et des départements, il résulte que 52 personnes ont déjà été tuées ou blessées, dans 25 départements.

— Ces jours derniers ont couru des bruits fâcheux sur la santé de Joseph Mazzini. On a même dit que sa vie était en danger. La vérité, dit l'Unita Italiana, est que Mazzini est affligé maintenant d'une grande faiblesse physique.

— Les effets bizarres qui ont signalé quelquefois le passage de la foudre deviennent de jour en jour une source féconde de récits merveilleux qui tiennent une place honorable dans les Faits divers des journaux. En voici encore un exemple qui dépasse sans doute les limites du vraisemblable: c'est le Memorial de Lille qui l'enregistre sans la moindre réserve.

Un campagnard, dit-il, racontait, ce matin, au marché aux grains, une singulière histoire sur le fluide électrique. Il paraît qu'un habitant de sa commune, revenu du Sénégal depuis l'an dernier, en avait rapporté une fièvre lente qui semblait le conduire au tombeau.

Il y a huit jours, la foudre est tombée sur la maison et a, par la cheminée, pénétré dans la chambre où il était couché; elle est sortie par une fenêtre dont elle a brisé les carreaux, sans occasionner d'autres dégâts. Mais le fluide électrique a coupé la fièvre instantanément, et, depuis lors, le malade se porte à merveille.

Chronique Locale.

Courses de Saumur.

Deuxième jour.

1^{er} Prix du Conseil général de Maine-et-Loire, 1,200 fr., pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire, et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest. — Poids du règlement de l'Ouest. — Entrée: 20 fr., pour le deuxième arrivant. — Distance: 4,000 mètres en une épreuve.

conscience, car, au besoin, la nature entière saurait parler pour elle.

Maxime garda le silence.

Il était devenu pâle et sombre. Si Camille l'eût envisagé en ce moment, elle eût été saisie d'inquiétude à la vue de ce changement de physionomie dont elle n'eût certes pas deviné la signification.

Cette bizarre émotion au récit d'une légende bretonne, Maxime lui-même pouvait-il bien se l'expliquer?

Quoi! une heure auparavant il avait pénétré, sans sourciller, dans la pièce où son oncle était mort en proférant le cri terrible. Quoi! quelques minutes après, il s'était tranquillement introduit dans une chambre où une voix fantastique lui avait répété naïvement les paroles accusatrices!

Et voilà que son énergie morale disparaissait soudain devant une simple discussion philosophique, devant un petit conte surnaturel dû à l'imagination superstitieuse de quelque paysan breton!

C'est que l'homme, si résolu qu'il soit, ne possède qu'une somme déterminée de force; s'il dépense cette somme en un suprême effort, il se trouve ensuite désarmé pour repousser les coups inattendus que lui porte l'ennemi visible ou invisible dans une

Cette première course a été, comme celle de dimanche, sans aucun intérêt: deux chevaux de M. de Baracé étaient en lice. Perlefine a eu la préférence, elle a gagné le prix.

2^e Un objet d'art donné par la ville de Saumur, pour MM. les sous-officiers élèves-instructeurs, montant leurs chevaux d'armes. — Distance: 1,500 mètres et 8 obstacles à franchir.

Cette seconde course a été menée grand train et avec beaucoup d'intelligence. Bordure, montée par M. Rupert, s'est trouvée quatrième pendant le quart de la course. Elle a successivement gagné et est arrivée première devant la tribune du jury, laissant à deux ou trois longueurs derrière elle, Martello, montée par M. Descat.

3^e Un objet d'art donné par la ville de Saumur, pour les sous-officiers titulaires de l'Ecole impériale de cavalerie, montant leurs chevaux d'armes. — Distance: 1,500 mètres et 8 obstacles à franchir.

Neuf chevaux étaient engagés; ils ont presque toujours marché avec ensemble; les obstacles ont été franchis admirablement. M. Malapert est arrivé premier, montant Douce; M. Blethner est arrivé second, montant Clara. Douce a gagné sur Clara d'une demi-longueur de tête.

4^e Steeple-chase (2^e catégorie). — 3,000 fr. offerts par l'Administration des haras, et divisés en deux prix: 2,000 fr. et les entrées au premier, 1,000 fr. au second, pour chevaux hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 4 à 8 ans inclusivement. — Entrée: 100 fr., moitié forfait. — Poids commun: 4 ans, 73 kilog.; 5 ans et au-dessus, 76 kilog. — Distance: 4,000 mètres environ et 20 obstacles.

Tam-Tam, à M. Voisin, Félix, à M. Capdevielle, Yare, à M. le vicomte A. Talon, et Jason, à MM. Forcinal frères, étaient en lice. Tam-Tam a refusé à l'un des obstacles; Yare a pris la tête de la course jusqu'au 19^e obstacle; en cet endroit, Jason, en deux bonds, a gagné beaucoup de terrain, et est arrivé aux tribunes ayant une demi-longueur sur Yare. Tam-Tam est arrivé troisième.

5^e Prix du chemin de fer. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — 1,000 fr., dont 500 fr. donnés par la compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. donnés par la Société des courses, pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Poids commun: 67 kilog. 1/2. — Entrée: 40 fr. pour le deuxième arrivant. — Distance: 4,100 mètres environ et 15 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course.

Cette course est sans contredit celle qui a captivé le plus l'attention de tous les spectateurs. Dix engagements avaient été souscrits, et tous les honneurs ont été pour M. de Clau-

lutte qui recommence à l'improviste.

Ainsi arrivait-il à Maxime.

Il s'était fait violence pour se porter au-devant du péril pressenti. Puis l'affaiblissement était venu, et il ne s'était plus trouvé en état de soutenir avec calme une attaque imprévue, pour ainsi dire subreptice, du destin.

Plus qu'on ne saurait croire, le récit fait par Bamalec avait frappé l'esprit de Maxime. N'était-ce pas, en effet, sous forme d'affabulation, le résumé saisissant de ce qui lui était survenu depuis qu'il avait brûlé le testament? Sans doute les faits n'étaient pas les mêmes, mais la situation offrait une grande similitude. Comme le bûcheron Knol, il avait secoué la tyrannie du remords; comme le bûcheron Knol, il avait été en butte à de mystérieuses persécutions; comme le bûcheron Knol, peut-être devait-il succomber dans ce duel de la volonté d'un homme contre la colère de Dieu.

Il était livré à ces réflexions, lorsque Camille remarqua son mutisme et son recueillement.

— A quoi pensez-vous là? lui demanda-t-elle un peu surprise, un peu inquiète.

— Mais!... à presque rien, je vous assure, balbutia-t-il.

zade, officier à l'École de cavalerie. Sébastopol, que montait M. de Clauzade, appartenant à M. le capitaine Rouillet, a battu ses concurrents. Pacha, monté par M. de Lignières, avait la tête de la course; mais décidément cette bête est hydrophobe, elle l'a prouvé trop souvent. Toutes les fois qu'elle se trouve en présence d'une rivière, elle recule, se cabre et résiste aux efforts de son cavalier. Mardi, à la douve, elle a opposé les mêmes résistances que dimanche. Grâce, cette fois, à la chambrrière qui l'attendait à cet obstacle, après bien des hésitations, elle a passé; mais Sébastopol était fort loin, et Pacha n'a pu arriver que deuxième.

6^e Handicap libre. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — Un objet d'art: un très-beau cheval de bronze, pour tous chevaux, ayant couru aux courses de Saumur, autres que pur-sang, et n'ayant pas gagné sur cet hippodrome, en 1865. — Distance: 2,000 mètres environ. — Dix obstacles environ. — Entrée: 20 francs, au deuxième arrivant, s'il y a moins de huit chevaux; au-dessus, moitié seulement au deuxième.

Une des courses fixée sur le programme officiel, n'ayant pas réuni d'engagements dans les conditions voulues, ne devait pas avoir lieu, mais la commission a eu l'heureuse idée de former un Handicap libre. Cette décision a été affichée dès la veille, et vingt engagements ont été souscrits.

Deux chevaux seulement, parmi ceux engagés dans ce Handicap, n'ont pas accepté les poids désignés, et tous les autres ont couru. C'est là un résultat qu'on obtient rarement et qui est excessivement flatteur pour le commandant Guérin, qui était juge handicapé.

M. Coste, montant Automédon, est arrivé premier, et, à une longueur de distance, M. Lemintier de Saint-André, montant Caribert, est arrivé second; puis M. de Boysson, montant Coco.

Le brillant succès de nos courses deviendra proverbial. Tandis que de tous côtés les hippodromes perdent de leur éclat et de leur mouvement, celui de Saumur gagne de plus en plus. La présence de l'École de cavalerie donne à notre turf une valeur exceptionnelle, et il est à espérer que sous peu le Gouvernement nous accordera des prix qui attireront un plus grand nombre d'éleveurs. Les gentlemen qui sont venus au milieu de nous ont félicité la Commission de la bonne disposition de l'hippodrome et de l'heureuse combinaison des obstacles, établis dans des conditions excellentes à tout point de vue.

Les amateurs de statistiques ont compté à la sortie de la prairie de Varrains 210 attelages dimanche, et 195 mardi. Il y avait certes plus de 150 voitures dans l'intérieur de l'hippodrome le dernier jour. Ces chiffres prouvent combien la nouvelle Commission, marchant sur les traces

de sa devancière, a su donner d'attrait à nos fêtes, et son administration est d'un heureux augure pour l'avenir.

Nous serions fort aise de pouvoir terminer ici le compte-rendu de cette belle journée, qui n'a rien laissé à désirer pour les coureurs, aucune chute grave n'ayant troublé cette fête; mais la répétition de certains accidents nous oblige à les signaler. Malgré tous les avis et toutes les consignes données aux factionnaires, trop de gens se tiennent le long de la piste. Au dernier steeple, un cheval s'est dérobé à un obstacle, et s'est jeté du côté des spectateurs. Un jeune homme de 15 ans a été renversé; il a reçu plusieurs blessures graves. Son état inspire, dit-on, de sérieuses inquiétudes. Il a été relevé sans connaissance et ramené chez lui. Pendant tout le trajet il n'a pas recouvré l'usage de ses sens.

Le ministre de la guerre qui était annoncé pour samedi, puis pour dimanche, n'a pu se rendre à nos fêtes hippiques.

Mardi soir, M. le général Crespin réunissait dans un dîner, à l'hôtel Budan, les notabilités venues à nos courses, M. le comte de Goyon, M. l'amiral Mathieu, M. le Sous-Préfet de Saumur, M. Louvet, maire de Saumur, M. du Bault, président de la Société des Courses, les Membres de la Commission et bon nombre d'Officiers.

Pendant le repas, la musique de l'École a exécuté plusieurs morceaux d'harmonie, avec cette netteté, cette justesse et cette suavité de sons que nous sommes habitués à entendre. Le plus remarquable de tous a été sans contredit le solo de bugle dont M. Brick nous avait déjà donné un échantillon le jour du carrousel.

Chacun sait que le bugle est l'un des instruments les plus difficiles, qu'il est complètement abandonné aujourd'hui dans l'armée, faute de sujets. Il n'y a peut-être qu'à l'École de Saumur où il ait été conservé grâce au talent de l'habile chef de la musique de cet établissement.

Pendant une heure, la foule a encombré les abords de l'hôtel Budan et l'entrée du Pont-Cessart.

Nous publierons dans notre prochain numéro un article sur le carrousel, qui nous a été communiqué trop tard pour paraître aujourd'hui.

On lit dans l'Intérêt public de Cholet :

« M. Chenée, directeur des postes à Cholet, vient d'être appelé aux mêmes fonctions à Saumur.

Cet honorable et intelligent fonctionnaire résidait en notre ville depuis le mois de janvier 1857; il y avait été favorisé de deux avancements successifs, et celui qui vient de lui être accordé a fait éclater parmi notre population un sentiment spontané de regret qui fait

plus l'éloge de M. Chenée que tout ce que nous pourrions dire. »

Le Recueil des actes administratifs du département de Maine-et-Loire renferme la circulaire suivante que M. le préfet vient d'adresser à MM. les sous-préfets et maires du département :

Angers, le 10 août 1863.

Messieurs,

Au nombre des questions qui se rattachent à l'exécution du décret du 22 juin dernier sur la boulangerie, une des plus importantes est celle de l'apport et de la vente du pain dans les villes par les boulangers forains.

Après le système de liberté qui va être appliqué à partir du 1^{er} septembre prochain, le commerce de la boulangerie foraine devient un des éléments essentiels du régime nouveau. Il est appelé, en effet, à contribuer d'une manière efficace au développement, dans la vente du pain, d'une concurrence qui seule peut produire, au point de vue de la qualité et du prix de la denrée, des résultats favorables aux intérêts des consommateurs.

Les règlements concernant la boulangerie foraine devront donc être combinés désormais de manière à lui accorder toutes les facilités nécessaires pour l'approvisionnement des villes. Dans ce but, il importe non-seulement que la vente sur les marchés publics puisse se faire en toute liberté et puisse prendre toute l'extension désirable, mais aussi que l'apport et la vente du pain à domicile, la formation de dépôts et l'établissement de boutiques en ville par les boulangers du dehors, n'éprouvent aucune entrave.

Je vous prie, messieurs, de vouloir bien prendre, en ce qui vous concerne, toutes les mesures nécessaires pour entrer dans cette voie, soit en rapportant les règlements et dispositions de police municipale qui apporteraient des restrictions au commerce des boulangers forains, soit en donnant à ces industriels un accès plus large sur les marchés publics.

Je vous serai obligé, messieurs, de me rendre très-exactement compte de toutes les mesures qui seront prises à cet égard.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

Le même Recueil renferme cette autre circulaire dont l'utilité sera vivement appréciée de tous les habitants :

Angers, le 29 août 1863.

A MM. les sous-préfets, maires, officiers de gendarmerie et commissaires de police du département.

Messieurs,

Le public se préoccupe du grand nombre d'accidents causés par la piqûre des mouches

venimeuses. Ces mouches puisent le venin qu'elles inoculent sur les cadavres des bestiaux morts du charbon et même sur les cadavres d'animaux arrivés à l'état de putréfaction. Les habitudes trop générales de négligence dans les campagnes contribuent à accroître les chances du danger. Ainsi, il est arrivé quelquefois que des cadavres de chevaux morts du charbon, sont restés des semaines entières exposés dans les prairies constamment parcourues par de nombreux bestiaux. On a pu remarquer généralement que les destructeurs de taupes, et la plupart des habitants ruraux qui tuent un animal nuisible, pendent habituellement à une branche d'arbre ou d'arbrisseau les cadavres où les mouches vont bientôt puiser un venin dangereux.

D'un autre côté, les cadavres en putréfaction, ainsi exposés en l'air, répandent dans un certain rayon une odeur infecte ou des exhalaisons méphitiques qui vicient plus ou moins l'atmosphère. L'intérêt général exige donc impérieusement que l'on fasse cesser, autant que possible, un tel état de choses.

Dans ce but, je prie MM. les maires de prendre un arrêté prescrivant le prompt enfouissement des cadavres d'animaux morts de maladies contagieuses, ainsi que de tous ceux morts naturellement, tués ou pris aux pièges comme étant nuisibles, dont les chairs ne pourraient être de suite utilisées pour un usage quelconque.

Cet arrêté devra être établi en double expédition et soumis à mon approbation, sans retard, par l'intermédiaire de M. le sous-préfet de l'arrondissement.

Aussitôt que sa publication aura eu lieu, rien ne devra être négligé de la part des autorités locales, de la gendarmerie, des commissaires de police et des gardes champêtres, pour en assurer la stricte exécution.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

VILLE DE SAUMUR.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

ADJUDICATION

Des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1864.

Le MARDI 22 septembre 1863, à une heure de l'après-midi en l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance, pendant l'année 1864.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est dé-

— Vous aviez l'air tout préoccupé, reprit la jeune femme.

— Bah! cependant...

— Cependant, interrompit Bamalec en riant, je vous regardais, moi aussi, et, parole d'honneur, j'ai cru que vous méditiez de faire votre testament.

Maxime allait répliquer, lorsqu'il poussa un cri aigu, comme s'il eût été mordu par une vipère.

Une voix qui semblait lui tomber du ciel venait de murmurer lugubrement ces mots :

— Le misérable!... il a brûlé le testament!...

XXVI.

A cette rumeur, à ce cri, Camille et Bamalec s'étaient arrêtés brusquement; ils demeuraient interdits.

Depuis un instant les trois promeneurs s'étaient engagés dans un large sentier bordé de chênes séculaires, dont le vent d'automne avait épargné l'épais feuillage. La lune éclairait ce sentier par l'interstice des branches, mais seulement au point de jonction de leurs extrémités.

Après une minute de muette stupéfaction, Bamalec s'écria :

— Ah! ça, il y a donc un écho ici, Maxime?

— Non... pas que je sache, répondit celui-ci d'un ton suffoqué.

— Pourtant, j'ai entendu répéter la fin de ma phrase.

— En êtes-vous sûr?

— Parfaitement sûr. Est-ce que vous n'avez pas entendu, vous, Camille?

— J'ai entendu, non-seulement la fin de votre phrase, mon père, mais en outre un mot que vous n'avez pas prononcé.

— Et ce mot, c'était? demanda Maxime d'une voix à peine articulée.

— C'était « le misérable! »

— Ce mot, je ne l'ai pas entendu, dit Bamalec.

— Était-ce tout? demanda Maxime avec une horrible oppression.

— Oui, tout... c'est à-dire, non, reprit Camille, d'autres mots encore ont été proférés, mais je ne les ai pas perçus distinctement.

— Ni moi non plus, dit Bamalec.

Maxime respira plus librement.

Chaque parole mystérieuse avait retenti dans son cerveau, à lui, comme le coup d'un marteau d'airain sur un timbre sonore.

— Ainsi, pensa-t-il avec une morne tristesse, ce que je ne croyais n'être qu'une illusion est une réalité. Cette fois je n'ai pas été seul à entendre!...

Camille remarqua l'air de prostration de son mari. Elle allait lui témoigner sa surprise, lorsque Bamalec l'en empêcha en s'écriant :

— Mais quel est donc le mauvais plaisant qui nous écoute et se permet de répéter ce que je dis?

Aucune réponse ne fut faite à cette interrogation de mauvaise humeur.

— Ah! ah! l'on se tait, reprit Bamalec. On craint sans doute pour ses oreilles; et, ma foi, on n'a pas tort. Si je tenais l'impertinent, je lui apprendrais pour le moins, à remplir plus exactement son rôle de perroquet.

Cette menace n'eût aucun succès; personne ne répondit.

— Décidément, ajouta Bamalec, il va falloir nous mettre à la recherche du coquin qui doit être caché derrière quelque gros arbre.

— Croyez-vous? dit Camille. Il m'a pourtant semblé que la voix nous arrivait de haut.

— Simple effet d'acoustique, probablement, il n'est pas vraisemblable que quelqu'un soit perché dans le feuillage pour nous intriguer.

— Au fait, cela ne serait guère facile, car les chênes qui nous entourent sont fort élevés, et ils n'ont de verdure qu'à leur sommet.

— Vite, vite, explorons les alentours. Vous Maxime, prenez la droite du sentier, moi, je prendrai la gauche, Camille nous attendra ici, si elle n'a pas peur.

— Je n'ai pas peur, répondit-elle avec ce calme qui était en elle une beauté.

Fougueux comme tout homme petit, trapu et sanguin, Bamalec se rua aussitôt vers les arbres qui se trouvaient le plus rapprochés de lui. Il fit le tour de chacun d'eux avec une rapidité violente qui n'eût eu rien de rassurant pour celui qu'il eût rencontré.

Mais il ne rencontra personne.

Comme il n'abandonnait pas aisément une idée, il s'enfonça dans la futaie, et continua son inutile investigation.

(La suite au prochain numéro)

posé au Secrétariat de la Mairie, où les personnes qui désireront en prendre connaissance pourront se présenter à compter de ce jour.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 24 août 1863.

Le Maire, député au Corps Législatif,
LOUVET.

ARTICLE ADDITIONNEL.

Le cahier des charges est modifié dans ce sens que l'adjudicataire n'aura qu'à indiquer un prix unique dans sa soumission. Le prix fixé comprendra les trois espèces de viandes, bœuf, veau et mouton; mais comme l'expérience démontre que la viande de veau et de mouton est généralement plus chère que celle de bœuf, le prix fixé par l'adjudicataire sera de droit augmenté de 20 0/0 pour toutes les fournitures de veau et de mouton qui seront prises par le Bureau de Bienfaisance.

La fourniture de ces deux espèces de viandes équivaut approximativement à 1/10 de la fourniture totale.

Modèle de soumission (1).

Je soussigné (nom, prénoms, profession), demeurant à _____ où je fais élection de domicile, m'engage à fournir au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pour les besoins du service, pendant l'année 1864, aux époques qui me seront indiquées, toute la viande de 1^{re} qualité dont l'Administration me fera la demande, moyennant les prix suivants, par kilogramme.

SAVOIR : FR. C.

Bœuf ou vache. M.

Veau. M.

Mouton. M.

Je déclare en outre, si je suis adjudicataire, me soumettre à toutes les conditions du cahier des charges ci-dessus mentionné, dont j'ai pris connaissance.

Saumur, le 22 septembre 1863.

(SIGNATURE)

(1) Cette soumission devra être écrite sur papier timbré et mise sous enveloppe.

Dernières Nouvelles.

Nous recevons au dernier moment, dit la France, une dépêche télégraphique qui analyse une note du Journal de Saint-Petersbourg où il est dit que les bruits relatifs à des réformes libérales en Pologne sont dénués de fondement, et que l'empereur Alexandre ne peut rien faire tant que l'insurrection se maintient.

Jusqu'ici l'art du Dentiste est la bouteille à l'encre pour la plupart des gens du monde, qui, dans leur inexpérience, doivent se contenter de ce que leur offre un praticien parfois bien inepte.

Un médecin dentiste, qui fait autorité dans son art et qui a su imprimer à sa profession une impulsion remarquable, a voulu remédier à cet état de choses, en publiant un Guide pratique du client pour les dents artificielles. Les personnes qui ont recours aux Dentistes seront complètement renseignées après avoir lu ce livre intéressant de M. Dorigny, le docte et habile praticien du passage Véro-Dodat.

Le Guide pratique sera expédié FRANCO contre envoi de 50 centimes en timbres-poste à M. Dubuisson et C^{ie}, libraire, rue Coq-Héron 5, Paris. Envoyer 1 franc pour recevoir le volume intitulé : *Causeries sur les Dents, Conseils aux mères de famille.* (481)

PRIME MAGNIFIQUE

OFFERTE

Aux Abonnés de la FRANCE

L'administration du journal la FRANCE vient de s'assurer le moyen de faire participer ses abonnés à la jouissance d'un de ces livres rares et précieux, que leur prix élevé fait généralement le privilège des riches bibliophiles. Ce livre est le

PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Six volumes entièrement inédits, ornés de 1,500 admirables gravures.

2 vol. : LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Jules JANIN. 500 gravures, 400 portraits et 100 tableaux.

1 vol. : LES KERNES DU MONDE, par nos PREMIERS ÉCRIVAINS. 150 gravures, portraits, têtes de chapitre, fleurons.

2 vol. : LA RUSSIE HISTORIQUE, MONUMENTALE ET PITTORESQUE, par Piètre ARTAMOF. 450 gravures, types de tous les peuples de la Russie, vues, monuments, etc.

1 vol. : LES GALERIES PUBLIQUES DE L'EUROPE, ITALIE, par M. J.-G. ARMENGAUD. 430 gravures, chefs-d'œuvre des grands maîtres.

Ces 6 volumes, chacun de 400 pages, format royal in-4^e, se publient simultanément, en 100 livraisons, sous le titre général de

PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Il paraît 2 livraisons le 1^{er} de chaque mois, à partir du 1^{er} décembre 1862.

Dans le cas où le chiffre de 100 livraisons serait dépassé, les abonnés recevront gratis toutes les livraisons qui excèderaient ce nombre.

Le prix en librairie de chaque livraison du PARTHÉNON DE L'HISTOIRE est de 5 francs.

Par une faveur particulière, elles seront livrées aux abonnés de la FRANCE au prix de 2 fr. 25 c. à Paris, et 2 fr. 75 c. pour les abonnés des départements qui désireront les recevoir à domicile et franc de port.

La publication de cette œuvre capitale assure aux souscripteurs une bibliothèque de l'attrait le plus varié, d'un luxe sans précédent, et leur offre l'avantage de posséder, à l'aide d'un sacrifice insignifiant, six splendides volumes, dont la publication coûte aux Éditeurs plus d'un million cinq cent mille francs.

C'est une bonne fortune pour l'Administration du journal la FRANCE que d'avoir pu associer ses abonnés à une aussi avantageuse combinaison.

Les personnes qui désireront recevoir un prospectus détaillé et illustré n'ont qu'à en

faire la demande au journal et elles le recevront franco par retour du courrier.

BULLETIN FINANCIER.

La hausse vient enfin de faire explosion. On sait comment elle était préparée, on a vu quel travail patient s'opérait sur le marché depuis deux mois, les acheteurs abandonnant les uns après les autres leurs convictions et liquidant peu à peu leurs positions, le comptant profitant de la baisse pour absorber les titres.

La place avait fini par être ainsi complètement retournée; la spéculation était à la baisse et l'argent était acheteur; cette situation nouvelle appelait irrésistiblement la hausse; il ne fallait qu'une occasion pour la faire éclater. La liquidation est arrivée sur ces entrefaites, et mettant les vendeurs en face des exigences des capitaux, elle a eu bientôt raison de la résistance des spéculateurs à la baisse.

La liquidation de la rente s'est d'ailleurs faite, quoique en grande hausse, sans incident et sans difficultés; le report était faible; offert d'abord à 25 c. il est tombé ensuite à 15 c.

Des achats importants ont été effectués, grâce à cette facilité du report, et le mouvement ascensionnel s'est solidement établi. La liquidation des chemins et du Crédit Mobilier s'est faite dans les mêmes conditions que celles de la rente, avec moins d'entrain cependant. La question du port du Midi y a joué un grand rôle. Le Crédit foncier s'est relevé avec vigueur et tend à reprendre ses plus hauts cours. Les grandes valeurs industrielles, Gaz, Omnibus, Transatlantiques, sont recherchées.

La Banque de capitalisation, dont les adhérents augmentent chaque jour, est appelée à prendre une grande part à ce mouvement d'affaires. La direction intelligente de cet établissement et la prudence de ses opérations sont bien connues des petits capitalistes; il leur a appris à décupler leur force en s'associant de manière à participer ainsi aux entreprises qui étaient restées jusqu'à présent le privilège exclusif des gros capitaux. La Banque de Capitalisation, 14, rue du Conservatoire, à Paris, reçoit en participation les sommes les plus minimes. — J. Paradis,

P. CODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

BELLE PROPRIÉTÉ DE BRIACÉ

Située près Saumur, au canton du Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lèves.

A VENDRE A L'AMIABLE.

Cette propriété comprend : un château parfaitement distribué avec de nombreuses et vastes servitudes, jardins potagers et d'agrément; plusieurs fermes, maisons d'habitation et jardins.

La contenance totale est de 26 hectares dix ares environ.

Les baux sont renouvelables, et susceptibles d'augmentation pour la plupart.

Pour plus de détails, voir les placards affichés.

S'adresser pour visiter la propriété, à la ferme de Briacé, joignant le château, au sieur Halbert, qui occupe cette ferme; pour traiter et pour tous renseignements à M^e LAUMONIER, notaire. (462)

GILLET, HORLOGER,

Rue Saint-Nicolas, n° 6,

Ayant travaillé, depuis 8 ans, pour le compte de M. Mathieu-Dilger, ancien horloger, et pour plusieurs autres horlogers de Saumur, a l'honneur de prévenir qu'il vient de s'établir à son compte. Il se charge de régler les pendules à l'abonnement, les boîtes à musique, les tableaux. Le tout à des prix très-modérés.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON,

Rue du Temple, n° 10. S'adresser audit notaire. (426)

LACHAUME,

ARQUEBUSIER,

OUVRIER DE PARIS.

Rue Royale, n° 45,

Entre les deux ponts, à Saumur.

A l'honneur de prévenir MM. les amateurs que, venant de former un nouveau magasin d'armes, on trouvera chez lui un très-bel assortiment de fusils Lefauchaux et autres fusils, cartouches Lefauchaux et articles de chasse. En outre, il se charge de faire lui-même, et dans un bref délai, toutes les réparations aux armes de toutes sortes. (455)

A VENDRE

PETIT PRESSEUR PORTATIF, pouvant faire cinq barriques de vin ou de cidre.

S'adresser au bureau du journal.

ODONTINE ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris. Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique entretiennent la pureté de la bouche, blanchissent les dents (sans en altérer l'émail), en préviennent et en arrêtent la carie. DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (190)

CODE

DES

USAGES BUREAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, chez M. Gaultier, libraire, et au bureau du Journal.

EN VENTE:

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8^e, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

BON BILLARD

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de ROUENNERIE en APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

UNE MAISON, avec remise, écurie et jardin, située rue du Pavillon, occupée précédemment par M. Boulet-Delisle.

S'adresser à M^{me} veuve TESSIE-BOUTET, rue Petite-Bilange, n° 10.

Saumur, imp. de P. CODET.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 9 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 90	»	» 35	68 80	»	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	95 75	»	» 75	95 50	»	» 25
Obligations du Trésor.	450	»	»	448 75	»	» 1 25
Banque de France.	3400	»	»	3385	»	» 15
Crédit Foncier (estamp.).	1420	»	» 10	1400	»	» 20
Crédit Foncier, nouveau.	»	»	»	1340	»	»
Crédit Agricole.	705	»	» 15	705	»	»
Crédit Mobilier.	1210	»	» 35	1185	»	» 25
Comptoir d'esc. de Paris.	755	»	»	755	»	»
Orléans (estampillé).	1045	»	»	1035	»	» 10
Orléans, nouveau.	831 25	1 25	»	830	»	» 1 25
Nord (actions anciennes).	1005	»	» 50	1000	»	» 5
Est.	515	»	»	510	»	» 5
Paris-Lyon-Méditerranée.	1042 50	»	» 7 50	1045	»	» 2 50
Midi.	745	»	» 15	742 50	»	» 2 50
Ouest.	535	»	» 5	542 50	7 50	»
Genève.	495	»	» 1 25	497 50	2 50	»
Dauphiné.	480	»	»	485	»	» 5
Ardennes.	485	»	»	485	»	»
Algériens.	»	»	»	»	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1770	»	» 7 50	1770	»	»
Canal de Suez.	515	»	» 2 50	518 75	3 75	»
Transatlantiques.	550	»	» 2 50	547 50	»	» 2 50
Autrichiens.	427 50	»	» 2 50	425	»	» 2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	570	»	» 2 50	567 50	»	» 2 50
Victor-Emmanuel.	430	»	»	430	»	»
Russes.	425	1 25	»	425	»	»
Romains.	435	»	» 5	430	»	» 5
Crédit Mobilier Espagnol.	745	»	» 12 50	730	»	» 15
Saragosse.	660	»	» 15	655	»	» 5
Portugais.	»	»	»	520	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	306 25	»	»	306 25	»	»
Orléans.	302 50	»	»	302 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	300	»	»	300	»	»
Ouest.	295	»	»	296 25	»	»
Midi.	296 25	»	»	296 25	»	»
Est.	296 25	»	»	297 50	»	»